



FOIRE AUX QUESTIONS :

«Comment vivre ma vie d'enfant de Dieu dans la culture de mort présente partout aujourd'hui? » (3/5)

Définissons ce qu'est la culture de mort : cette expression a été forgée par le Pape JP II à travers divers textes, l'Évangile de la vie, mais aussi un récit autobiographique qui s'appelle Mémoire et identité, où il souligne que les plus grands drames de l'humanité qui sont l'avortement et l'euthanasie, ont été mis en place par des gouvernements démocratiques parfaitement élus dans la légalité : le Communisme (Lénine en 1917) et le Nazisme (Hitler dès 1933) : **« La culture de mort est une instauration légale de structures de péché par des gouvernements démocratiques subissant les pressions ambiantes. »**

① **« Instaurations légales »** : réfléchissons sur ce qu'est la loi. La loi est nécessaire pour protéger le bien commun. Par exemple, on va protéger le mariage parce que, d'une union entre un homme et une femme va naître des enfants et ces enfants étant l'avenir d'un pays, on va les protéger par la loi. La loi, du coup, n'est pas tant faite pour exalter les passions humaines que d'avoir en vue le bien commun de toute la société. *A contrario*, prenons l'exemple de la légalisation de l'union homosexuelle qu'est le Pacs. Le Pacs des homosexuels n'apporte rien à la société : les homosexuels ne peuvent pas avoir d'enfant, donc, cela n'apporte rien au bien commun. Mais on va faire cette loi car on veut donner une légitimité à des pulsions, en l'occurrence, la pulsion homosexuelle qui est *a-normative*, c'est-à-dire qu'elle se fait entre deux corps qui ne se complètent pas et elle est *objectivement déficiente* : dans l'homosexualité, j'ai une relation charnelle avec quelqu'un qui est comme moi, non pas parce que je l'aime pour ce qu'il est lui, mais parce qu'il va combler un manque en moi. Je pense trouver en lui les qualités que je n'ai pas. Je vais vous dire quelque chose d'atroce, mais, dans une relation homosexuelle de deux hommes entre eux, en accueillant la semence de l'autre, l'un se dit qu'il va accueillir les qualités viriles qu'il estime ne pas avoir. Cela veut dire que la pulsion homosexuelle est déficiente parce que je n'aime pas l'autre pour ce qu'il est. Du coup, la loi, dans le cas du Pacs, légalise une pulsion. La loi se met au service de la pulsion, de la part d'animalité qui est en nous.

② **« Structures de péché »** : cette expression est typique de JP II, et nous allons les voir toutes les unes après les autres dans la suite de notre propos : il s'agit de la contraception, de l'avortement, de l'euthanasie, etc.

③ **Ces gouvernements démocratiques** qui sont censés dire le bien commun à partir de la majorité **subissent des pressions ambiantes** (de plus, la majorité n'a pas forcément raison !) Ces pressions ambiantes sont manipulées par des mouvements de pensée : le communisme russe utilisa, dès 1947, la pornographie comme moyen privilégié pour déstabiliser les pays occidentaux. *« On asservit les peuples plus facilement avec la pornographie qu'avec des miradors. »* disait Soljenitsyne. Mais, en France surtout, la Franc-maçonnerie est puissante ; ce sont dans les loges qu'ont été pensées les lois sur le **divorce, la contraception, l'avortement**. Ces pressions ambiantes vont s'appliquer dans les psychologies, c'est-à-dire qu'on va toujours peser l'aspect viscéral des choses ; on va nous faire réagir par nos émotions. Par exemple, en 2004, lors de la mort de Vincent Humbert, il lui a été administré des barbituriques : en fait, c'est le médecin qui lui a fait une injection de chlorure de potassium et il en est mort : il y a eu tout un battage médiatique par sa mère car il est mort la veille de la

parution de ses Mémoires. Le problème, c'est que 4 ans plus tard, le kiné de Vincent Humbert a dit que celui-ci ne voulait pas du tout mourir. Autre exemple, en 2008, Chantal Sébire avait un cancer de la face et a demandé l'euthanasie : cette femme avait refusé l'intervention chirurgicale qui aurait pu la soigner. Elle ne se traitait que par des « médicaments » homéopathiques, et elle refusait les soins palliatifs parce qu'elle disait que c'étaient des mouvoirs. Ensuite, les personnes qui la connaissaient disaient qu'elle avait une volonté de puissance et de domination et qu'elle ne supportait pas qu'on aille contre sa volonté. Autre cas limite : au Brésil, cette petite fille de 9 ans qui est tombée enceinte a fait parler d'elle car il était question dans ce pays d'instaurer la loi qui légalisait l'avortement. A chaque fois, on fait pression sur les consciences en présentant les cas limites, les exceptions. Pour faire passer l'avortement, on ne craint pas d'avoir recours au mensonge. Vous vous souvenez peut-être d'un manifeste paru en 1967 intitulé : « 343 salopes », écrit de femmes connues (dont Catherine Deneuve) qui se glorifiaient d'avoir vécu et accepté l'avortement et qui expliquaient qu'il y avait 250 000 avortements clandestins en France, alors qu'en réalité il n'y en avait que 60 000. On grossit les chiffres, on ment pour calfeutrer une partie de la réalité. Dans cette pression ambiante, les médias ont un rôle important à jouer.

④ Ce qui caractérise aussi cette culture de mort est sa **dynamique totalitaire**. C'est le fait que toutes les dimensions de notre vie sont prises en compte, que tout est orienté, que se soit la sexualité, la procréation, l'union charnelle entre l'homme et la femme, la naissance, la maladie, la mort, la souffrance, mais aussi la vie quotidienne : nous allons le voir notamment à travers la pornographie. Pour vous vendre un yaourt, on vous met une femme nue !

La 1^{ère} caricature de l'Incarnation est le mensonge qui est institué : il se fait par la manipulation du langage, caractéristique de la culture de mort. Le but est d'obscurcir l'intelligence et d'empêcher de réfléchir. Mal nommer les choses, c'est commencer par induire le mal dans le cœur parce que l'on empêche les gens de réfléchir correctement. Voici quelques exemples :

- a. **Pour l'avortement, on parlera d'IVG**. Le drame, c'est que lorsqu'on parle d'interruption pour l'électricité, on l'interrompt, on peut la remettre après, et c'est la même électricité. Par contre, pour une interruption volontaire de grossesse, on dira qu'on pourra plus tard de nouveau tomber enceinte, avoir une autre grossesse, mais NON ! On se focalise sur le phénomène, mais pas du tout sur la réalité qui est l'être humain et dont la conséquence est la grossesse : on ne voit plus la réalité, mais les conséquences de la réalité. On ne parlera pas de la mort d'un être humain.
- b. **Interruption médicale de grossesse** : on met l'accent sur le mot *médical* car, dans la manipulation du langage, on fait dire à la santé des choses qu'elle ne dit pas. On fait croire qu'il est bon pour la « santé » de la mère de tuer l'enfant. L'organisation mondiale de la santé vient de mettre en œuvre un concept qui est la « santé sexuelle » ; c'est-à-dire que, pour que quelqu'un soit en bonne santé organique, biologique, il faut forcément qu'il ait une activité sexuelle. C'est terrible, car ce qui est le propre d'une relation entre deux personnes qui s'aiment (pour ce qui est du domaine de la relation : psychologique, spirituelle et, éventuellement, charnelle entre deux personnes) va être basculé dans un bien-être personnel organique du corps. Ce qui est du domaine de la relation entre deux personnes va tomber dans le domaine matériel d'une bonne santé du corps. On en vient à dire qu'il faut des assistants sexuels pour les personnes handicapées, qui ne peuvent pas vivre le plaisir sexuel. On va donc leur donner des « prostituées » qui seraient remboursées par la sécurité sociale !

- c. **Pilule du lendemain.** Au lendemain d'une union charnelle, on va prendre une pilule. Dans la tête des gens, la pilule n'est que contraceptive. On fait croire que prendre le *Norlévo*, c'est comme prendre un moyen contraceptif, sous-entendu que ce n'est pas grave. Or, la pilule du lendemain est un ABORTIF.
- d. **Contraception post-ovarienne.** Ce n'est pas un abortif si c'est la contraception, mais post-ovarienne, c'est après l'ovulation. Cela veut dire que l'ovule a été fécondé et qu'on prend un abortif pour l'éliminer. Le mot « Contraception post-ovarienne » veut dire ABORTIF.
- e. **Réduction embryonnaire :** quand on a fait une procréation médicalement assistée, on injecte dans le ventre de la mère par exemple 6 embryons, puis on regarde ceux qui ont éventuellement des malformations. Le ventre de la mère ne peut pas supporter autant d'enfants, donc on va procéder à une « réduction embryonnaire » : on en garde un ou deux, en détruisant les autres. Le mot « réduction embryonnaire » veut dire AVORTEMENT.

Voilà pour le mensonge concernant les morts ayant trait à l'avortement, mais il y a d'autres choses. On parlera de monogamie en série, de fidélité successive, de sexualité libérée pour dire INFIDELITE. Pour ce qui est du pédéraste, (on devrait dire pédomane), on préfère parler de « pédophile » : dans cette racine, j'entends *philia* qui veut dire l'amour d'amitié, terme plus positif que pédomane. Il y a aussi un autre terme : « l'amour intergénérationnel ». Dans les années 80, les perversions sexuelles ont été enlevées de la nomenclature des maladies psychiatriques. On va parler de « style de vie alternatif », de « paraphilie », avec toujours le mot *philia* : les paraphiles sont ceux qui aiment « à côté », l'essentiel, c'est qu'ils aiment ! Pour la pornographie, on parlera de « matériel sexuellement explicite », « matériel pour adulte » ou « *sex toys* » en anglais, c'est-à-dire « jeux » ! Pour les cliniques abortives, on parlera de « centre d'orthogénie » (ortho = droit, génie = race). En fait, une clinique abortive est un centre de redressement de la race. On parlera aussi de « centre de santé reproductive », pour désigner les cliniques ABORTIVES, comme si l'être humain était un animal. Avoir une relation charnelle, pour les jeunes, c'est « avoir un plan-cul », pardonnez-moi l'expression, cela veut dire que l'on réduit l'être humain à une partie de son corps. Si c'est un plan, tout est organisé et je peux changer d'organisation sans problème. Pour une grossesse, on parlera « d'accident de contraception ».

*Sœur Roseline de la Sainte Espérance
Petite Sœur de la Consolation*